



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Réuni jeudi soir à l'Hôtel de Ville, le Bureau du Conseil général de la Ville de Neuchâtel a examiné la problématique posée par les cinq conseillers généraux élus sur la liste UDC qui ont récemment quitté le parti auquel ils appartenaient tout en continuant d'assumer leur charge au législatif de la Ville. Le Bureau a donné un délai jusqu'au lundi 7 mars à midi aux cinq démissionnaires de l'UDC pour trouver, ou non, un accord visant à siéger dans un même groupe avec l'élue de l'UDC Anne-Frédérique Grandchamp qui, elle, demeure membre de ce parti.

Si tel est le cas, le règlement prévoit que le groupe, dont le nom reste à déterminer, conserverait alors ses représentants dans les commissions, comme à l'heure actuelle.

En revanche, si les cinq conseillers généraux démissionnaires de l'UDC ne parviennent pas à s'entendre avec la représentante de l'UDC, le règlement prévoit alors que les anciens membres de l'UDC et Mme Grandchamp ne formeraient plus un groupe, se privant du même coup de toute représentation dans les commissions.

Le Bureau du Conseil général attend sereinement les réponses de part et d'autre afin d'appliquer le règlement et considère que le législatif, quelle que soit la décision choisie, pourra poursuivre ses travaux dans de bonnes conditions jusqu'aux élections communales 2012.

Neuchâtel, le 25 février 2011

Bureau du Conseil général

Renseignements complémentaires: Catherine Loetscher Schneider, présidente du Conseil général, tél : 032 721 28 94
e-mail : catherine.loetscher@net2000.ch

Daniel Perdrizat, président du Conseil communal, tél. 032 717 74 01, e-mail
daniel.perdrizat@ne.ch